

Réunion du mardi 1^{er} février 2022

Visio Teams

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- Mme KARA
- M. DUCROCQ
- M. ROUHAUD
- M. QUINIO
- M. LE SAULNIER
- M. VERSEUX
- M. HOUILLON
- M. BERQUET
- M. SEIGNEUR
- M. PASSET
- M. DUPONT
- Mme HERY LE PALLEC
- Mme VERGNE
- M. BARDIN
- M. GARESTIER
- Mme CABRIT
- Mme PIGANEAU
- M. REGNAULT
- M. VIGIER
- Mme PIACENZA
- Mme BRILHAC
- M. BOURNAT
- Mme RAMAIN-SOUDANNE
- M. BOYE
- M. EGEE
- M. BASTIERE
- M. FOURNIER
- M. TEMOIN
- M. ROUX
- M. LUBRANESKI
- Mme ORAIN
- Mme CARRICO
- M. GUYARD
- M. PRATZ
- Mme MATEO
- Mme METREAU
- Mme PIGASSE
- M. PETITPREZ
- Mme MERELLE
- M. VERCRUYSSSE
- M. BEDOUELLE
- Auffargis
- Bazoches-sur-Guyonne
- Bonnelles
- Boullay-les-Troux
- Bullion
- Communauté Paris Saclay
- CASQY
- CA Versailles Grand Parc
- CC Haute Vallée de Chevreuse
- Cernay-la-Ville
- Châteaufort
- Chevreuse
- Choisel
- Clairefontaine-en-Yvelines
- Conseil départemental des Yvelines
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Galluis
- Gambais
- Gif-sur-Yvette
- Grosrouvre
- Jouars-Pontchartrain
- Le Mesnil-Saint-Denis
- Le Perray-en-Yvelines
- Le Tremblay-sur-Mauldre
- Les Bréviaires
- Les Mesnuls
- Les Molières
- Lévis-Saint-Nom
- Longvilliers
- Magny-les-Hameaux
- Méré
- Milon-la-Chapelle
- Montfort l'Amaury
- Poigny-la-Forêt
- Rambouillet
- Rochefort-en-Yvelines
- Saint-Forget
- Saint-Lambert-des-Bois

- Mme VACHER Saint-Rémy-l'Honoré
- M. BAVOIL Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. BENMUSSA Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. VIVAT Vaugrigneuse
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. DELAITRE (Pecqueuse), Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN (Saint-Arnoult-en-Yvelines), Mme ROSSI-JAOUEN (CESER), M. PANOT (Dourdan), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc).
Et l'équipe du Parc.

Absents excusés :

- M. GOURLAN CA Rambouillet Territoires
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. BAX DE KEATING Conseil départemental des Yvelines
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme DUCROHET Conseil régional Ile-de-France
- M. NASROU Conseil régional Ile-de-France
- Mme SENEÉ Conseil régional Ile-de-France
- M. ANDRUSZKOW Galluis
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. CHABOCHE Grosrouvre
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- M. BODIN Raizeux
- M. BEAL ONF
- M. BRAN ONF

Pouvoirs :

M. LOMMIS	à	Mme CABRIT
M. NASROU	à	Mme CABRIT
M. BAX DE KEATING	à	M. BASTIERE
M. CAZANEUVE	à	M. BOURNAT
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
Mme ROSETTI	à	M. BAVOIL

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Christine KARA (Auffargis) est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 9 décembre 2021

Adopté à l'unanimité

3. Débat d'orientation budgétaire

La loi du 6 février 1992, complétée par la loi NOTRe, prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle qui doit se traduire in fine par une délibération donnant acte de sa tenue.

Le Rapport d'orientation budgétaire est donc présenté au Comité syndical qui est invité à débattre sur les orientations budgétaires du Parc pour 2022 et notamment sur les nouvelles opérations budgétaires qui lui seront présentées.

Madame CABRIT précise qu'une réflexion est lancée sur le recrutement d'un géomaticien dans la perspective de la révision de la Charte.

Un audit est en cours pour voir si des réorganisations sont envisageables.

M POULON demande si une enveloppe est prévue pour un déménagement de l'équipe dans une nouvelle Maison du Parc

Mme CABRIT répond que ce n'est pas un sujet pour 2022.

M DUPONT demande depuis combien de temps les contributions des communes sont-elles à ce niveau ?

Mme CABRIT répond qu'elles ont été réévaluées en 2020.

M PETITPREZ constate que la charge de personnel est très importante et en augmentation par rapport aux ressources propres qui sont stables.

Mme CABRIT répond que l'audit donnera des réponses à ces différentes questions.

Le comité syndical prend acte du débat sur les orientations budgétaires.

4. Ligne de trésorerie

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser la Présidente à ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée maximum d'un an, ceci pour permettre de pallier les retards dans les versements de subventions et les participations aux frais de structures des financeurs.

Après consultation de plusieurs organismes financiers, nous avons retenu la réponse du Crédit Agricole.
Montant : 400 000 €.

M SEIGNEUR demande si un prêt relai serait plus intéressant ?

Non car on n'actionne pas systématiquement la ligne de trésorerie.

Mme CABRIT précise le taux : index Euribor 1 mois + 0,80% (à titre indicatif, la valeur de l'index Euribor 1 mois était de - 0,569% le 6 décembre 2021) et la durée : 1 an.

M PETITPREZ demande pourquoi il y a des retards de versement dans les contributions ?

La Région et l'Etat versent leur participation en mai et les communes en mars/avril.

Adopté à l'unanimité

5. Demande de participation statutaire aux communes membres, villes-portes et communes associées 2022

L'article 18 des statuts du syndicat mixte du Parc relatif au budget de la structure, prévoit que la participation statutaire est obligatoire. La participation à la charge des Communes membres, des communes associées et des villes-portes est fixée par le Comité syndical sur la base du nombre d'habitants (recensement de l'INSEE). Les élus sont invités à se prononcer sur la reconduction de cette participation statutaire.

Pour 2022, il est proposé que cette participation soit maintenue à 4,85 € par habitant ainsi que celle des Villes-Portes et Communes-Associées à 1,24 € par habitant. Le Parc fera appel aux cotisations communales au premier trimestre 2022 dès les statistiques de population publiées.

M BENMUSSA rappelle qu'il faut veiller à appeler les cotisations sur le bon nombre d'habitants.

Adopté à l'unanimité

6. Demande de subvention à l'Etat sur l'« Evaluation de la Charte »

2022 marque le lancement du travail de révision de la Charte du Parc qui se poursuivra jusqu'en 2026. En parallèle des premières études et diagnostics, il faut dès à présent engager l'évaluation finale de la Charte en cours.

Pour cela, le Parc sollicite l'Etat pour une subvention de 20.000 € permettant de financer cette mission par un bureau d'études.

Adopté à l'unanimité

7. Election d'un second représentant pour la Fédération des Parcs

Lors du dernier Comité syndical, Mme Anne CABRIT a été désignée comme représentante au sein de la Fédération des Parcs. Il s'avère qu'en tant que Présidente, elle y siège d'office. Nous devons donc désigner un autre membre du Comité pour siéger à l'Assemblée Générale de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France.

Les candidats sont appelés à se déclarer au plus tôt auprès de la Direction du Parc.

M BAVOIL et M LE SAULNIER se portent candidat.

La délibération est retirée de l'ordre du jour pour permettre un vote à main levée ou à bulletin secret au prochain comité syndical.

8. Modification du Guide des Aides : chapitre 2 « Aménagement et gestion de l'espace public »

Il est proposé de faire évoluer l'aide « 2.2. 2.3. Mise en valeur paysagère des espaces publics » afin de favoriser des plantations réalisées en régie, ou en chantier participatif, ainsi que des projets avec une plus-value écologique particulière (et donc différencier le pourcentage de financement entre fourniture et mise en œuvre, et instituer un « bonus » participatif et écologique).

Nouvelle proposition de rédaction :

- **Taux :**
 - **Etudes :** 60%, 80% pour les périmètres paysagers prioritaires
 - **Travaux :** 40% pour la mise en œuvre des végétaux, 70% pour la fourniture des végétaux (80 % pour les périmètres paysagers prioritaires au Plan de Parc)
Bonus de 10% pour des plantations réalisées de manière participative avec les habitants ou pour les projets avec une plus-value écologique particulière, sur avis de la commission restreinte
- Bénéficiaires : collectivités
- Montant maximum de la subvention : 10 000 € pour les études, 15 000 € pour les travaux
- Études éligibles : aide pour les études d'un bureau d'études en écologie, d'un architecte paysagiste et/ou d'un cabinet d'urbanisme indépendant
- Travaux éligibles : acquisition et mise en œuvre de végétaux d'essences locales uniquement. Aide pour les travaux qui font suite à l'étude d'un architecte paysagiste indépendant ou des conseils du PNR.

M DUPONT demande si une subvention pouvant atteindre 90 % des dépenses engagées n'est pas excessive.

M BAVOIL répond que c'est pour permettre une vraie participation des habitants.

Adopté à l'unanimité

9. Convention de partenariat non financier avec le Label EquuRES

Dans le cadre des aides proposées par le Parc à destination des structures équestres, la convention proposée définit les modalités du partenariat entre le label EquuRES et le Parc.

Le label EquuRES est porté par le Conseil des Chevaux de Normandie, association loi 1901. Le CCN a développé ce label à destination des exploitations équinnes. Il s'agit du premier label en faveur de l'environnement et du bien-être animal dans la filière équine. L'environnement et le bien-être animal sont au cœur des préoccupations réglementaires et sociétales. Fort de ce constat, le CCN a souhaité anticiper, et doter la filière équine d'un outil de pilotage de sa qualité environnementale. Le référentiel du label EquuRES s'appuie sur 10 thématiques et 130 critères. Le label EquuRES est reconnu par le ministère de l'agriculture comme étant équivalent au niveau 2 de la certification environnementale des exploitations agricoles.

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et le CCN ont des intérêts communs et décident de travailler ensemble autour de la promotion et de la diffusion des bonnes pratiques en faveur de l'environnement chez les professionnels de la filière équine. Cette convention n'engage aucun élément financier et est valable 3 ans.

Adopté à l'unanimité

10. Convention avec la Budinerie pour la fourniture de pain au CIN

Dans le cadre des séjours nature au Centre d'Initiation Nature des Hauts-Besnières organisés à l'attention des scolaires, le Parc a prévu de conventionner avec la SARL de La Budinerie pour la fabrication et la fourniture de pain issu de l'agriculture biologique

La SARL de la Budinerie produit du pain dans le respect des qualités gustatives et nutritives. La farine provient de producteur 100% bio depuis 2001, la « Val d'Or » est issue à 100% meule de pierre depuis 2007. Le pain est cuit au four à bois depuis septembre 2010. Enfin comme recommandé par l'AFSSA, l'entreprise veille à modérer la consommation de sel.

- Fourniture journalière du pain : 3,50 € HT le kilo

Adopté à l'unanimité

11. Convention cadre ENEDIS

L'objet principal de cette convention repose sur la possibilité de faciliter les études de raccordement pour les projets de solaire photovoltaïque (PV) des communes et d'EnREV.

Le principe du partenariat se retrouve en 4 axes :

1. L'accompagnement de la transition écologique par une meilleure consommation
2. Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable
3. Le développement de la mobilité électrique
4. L'accompagnement des projets du PNR

Adopté à l'unanimité

12. Adhésion aux Réserves Naturelles de France

L'association Réserves Naturelles de France constitue, depuis 40 ans, le réseau des réserves naturelles. Elle rassemble les gestionnaires de ces espaces naturels mais aussi des organismes et des personnes souhaitant apporter leur expertise et leur soutien aux réserves naturelles.

Elle facilite les échanges, la mutualisation de travaux et offre de nombreux services en ce sens. Elle représente le réseau des réserves naturelles dans les discussions au niveau national, le défend et le fait connaître. Elle fournit un appui aux gestionnaires et aux autorités de classement de réserves naturelles, dans le but d'assurer une gestion conservatoire exemplaire de l'ensemble des « cœurs de nature » que sont les réserves naturelles nationales, les réserves naturelles régionales et les réserves naturelles de Corse.

En tant que co-gestionnaire des Réserves des Etangs de Bonnelles et Val et coteau de Saint-Rémy, le Parc peut cotiser au réseau des Réserves Naturelles de France et adhérer en tant que « membre actif ».

La cotisation 2022 pour le Parc s'élève à 420 € (380 € de cotisation de base pour les structures gérant entre 100 et 500 hectares de réserves + 20 € par RN gérée, soit 40 € pour les deux réserves de notre territoire).

M. ROUHAUD, maire de Bonnelles, a été désigné représentant du Parc lors du dernier Comité syndical.

Adopté à l'unanimité

13. Adhésion à l'association Yvelines Environnement

Comme chaque année, l'association Yvelines Environnement sollicite le Parc pour une cotisation à hauteur de 50 €. Cette association est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'environnement et de la défense des sites et des monuments, des paysages naturels ou bâtis. Le Parc est convié aux assemblées générales de l'association.

M LE SAULNIER demande si cette association a un lien avec le département des Yvelines et quel est l'intérêt d'y adhérer pour le Parc.

Mme CABRIT répond qu'ils œuvrent dans des domaines communs avec le Parc.

Adopté à l'unanimité

14. Validation des aides attribuées par la commission *Education à l'environnement et au territoire* du 18 janvier 2022

Commune des Molières

La demande de financement concerne 7 projets différents destinés aux enfants de la communes inscrits aux activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial mis en place par la commune. Ces projets ont pour objectif de faire découvrir aux enfants l'environnement naturel de proximité en les sensibilisant à sa protection et de découvrir, pour l'un des projet, l'alimentation locale et de saison.

Les découvertes et activités mises en place mobilisent plusieurs associations spécialisées dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de l'agriculture (Bonnelles Bullion Nature, Sortie nature 78, CERF, Terre & Cité) et plusieurs agents communaux en charge de l'encadrement du périscolaire pour la mise en place d'ateliers ludiques et artistiques en prolongements des découvertes réalisées.

La participation financière du Parc contribuera au financement des interventions réalisées et à l'achat de matériel et de documentation pédagogique.

Groupes	Effectifs	Participation financière du PNR
Niveau maternelle moyenne section	20	69,52 €
Niveau maternelle grande section	18	160,00 €
Niveau élémentaire CP	13	90,44 €
Niveau élémentaire CE1	21	175,28 €
Niveau élémentaire CE2	21	107,52 €
Niveau élémentaire CM1	20	92,96 €
Niveau élémentaire CM2	12	198,00 €
TOTAL	125	893,72 €

Il est précisé que ce type d'aides peut bénéficier aux temps périscolaires du mercredi.

Adopté à l'unanimité

Classes d'eau 2022

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose un module éducatif appelé « Classe d'eau » ayant pour vocation d'aller au-delà d'une sensibilisation à la gestion de l'eau pour développer une démarche d'éducation à la citoyenneté. Le Parc est relai de ce dispositif sur son territoire afin d'aider les enseignants à monter leur projet et afin de percevoir la subvention de l'AESN pour la reverser intégralement aux établissements scolaires (700 € par projet). Voici les projets retenus pour 2022 :

Commune	Ecole	Niveau	Montants des subventions accordées aux écoles par l'AESN via le PNR
FONTENAY-LES-BRIIS	Ecole élémentaire	CE1	1 400 €
		CP/CE1	
GIF-SUR-YVETTE	Ecole primaire La Feuillarde	MS-GS	5 600 €
		PS	
		MS-GS	
		CP	
		CE1	
		CE2	
		CM1	
	Ecole primaire Belleville	PS-GS-CP	3 500 €
		PS-MS	
		CP-CE2	
CE1-CM1			
LES ESSARTS-LE-ROI	Ecole élémentaire Roger Colart	CP	1 400 €
		CP	
LONGVILLIERS	Ecole maternelle	PS-MS	1 400 €
		PS-GS	
SAINT-ARNOULT-EN-Yv.	Ecole élémentaire Guhermont	CM1-CM2	3 500 €
		CE1-CE2	
		CM1-CM2	
		CP	
		CM1-CM2	
5 communes	6 écoles	24 projets	16 800 €

Adopté à l'unanimité

15. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte *Biodiversité Environnement* attribuées par la Commission restreinte du 20 janvier 2022

Reprofilage d'un fossé pour lutter contre les inondations

M. BAILLY - Commune de Cernay-la-Ville

La commune de Cernay-la-ville a sollicité l'aide technique et financière du PNR pour des problématiques d'inondation par ruissellement. L'un des sites régulièrement inondés est la résidence des Jardins de Chevreuse, située en bordure d'une parcelle agricole exploitée par M. Bailly.

L'exploitant a creusé il y a une dizaine d'année un fossé entre son terrain et les habitations, ce qui a amélioré la situation. Mais une résidence continue de subir des inondations. La commune a réalisé un profil topographique du fossé, qui a montré que le point bas du fossé est situé à une distance de 100 m de l'exutoire, au niveau d'un avaloir qui se trouve devant la résidence régulièrement inondée. L'agriculteur M. Bailly accepte de financer pour partie le reprofilage du fossé et demande pour cela une aide du PNR.

Objectif : Reprofilage du fossé situé en bordure nord de la parcelle ZC-260 afin de restaurer un écoulement des eaux de ruissellement vers l'exutoire situé le long de la RD72.

- **Bénéficiaire** : M. BAILLY, agriculteur, Cernay-la-Ville
- **Coût total de l'opération** : 1 860 € H.T.
- **Montant de l'aide (80 %)** : 1 488 €

Adopté à l'unanimité

Restauration et création de 5 mares et de 5 étrépages

Tourbières et prairies humides du Pont à la Dame

Mme BENOIT - Commune de Gambaiseuil

Ce site privé, propriété de Mme BENOIT, se trouve au cœur du massif de Rambouillet le long de la vallée du Ru des Ponts Quentin, dans le village de Gambaiseuil. La propriété de 24 hectares est notamment constituée de milieux naturels variés présentant des habitats naturels remarquables et hébergeant de très nombreuses espèces végétales et animales rares, menacées et protégées.

Objectifs : Depuis 2 ans le projet de restauration et de création de mares est en réflexion. Du fait de la transformation de certaines mares en tourbières, il a été conseillé au propriétaire de privilégier la création de nouveaux points d'eau pionniers afin de conserver les mares plus anciennes et atterries qui accueillent une biodiversité spécifique.

La réalisation des étrépages (décapage superficiel de la végétation et du sol), dans les milieux tourbeux, est favorable à faire émerger des stocks de graines de plantes des milieux tourbeux pionniers, et ainsi faire réapparaître des espèces aujourd'hui disparues (cas du Lycopode des tourbières, comme dans les fossés de l'ONF à proximité). Cette action permet aussi de diversifier les habitats présents pour la faune (insectes...).

Cette opération est portée par la propriétaire, Madame Benoit, avec l'appui technique de la mission Nature Environnement du PNR. Pour assurer la pérennité des aménagements à vocation écologique réalisés, le PNR et le propriétaire signeront une convention de gestion du site.

- **Bénéficiaire** : Mme BENOIT, Gambaiseuil
- **Coût total de l'opération** : 12 600 € TTC
- **Montant de l'aide (80 %)** : 10 080 €

Une visite à destination des élus sera organisée sur site après les travaux. Cela pourrait être également proposé aux particuliers.

Adopté à l'unanimité

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Commune de Gambais

La commune de Gambais, dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » porté par le Parc, a réalisé en 2017 un diagnostic de ses pratiques et met aujourd'hui en œuvre son plan de gestion pour l'entretien de ses espaces communaux.

Elle a fait le choix d'abandonner fin 2017 l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics. Ce choix induit des modifications du mode de gestion de ces espaces qui nécessitent l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires et l'aménagement des espaces publics.

En 2019, avec l'aide financière du Parc, elle a fait l'acquisition de matériels électriques (2 bineuses scarleuses avec batteries et 2 tondeuses avec batterie) et a procédé au dégravillonnage des allées du cimetière afin de les enherber. En 2021, avec l'aide financière du Parc, elle a fait l'acquisition d'un brûleur thermique à flamme directe du type *Charoflam*.

Aujourd'hui elle souhaite acquérir un broyeur afin de réutiliser tous les résidus de taille sur la commune pour le paillage des talus végétalisés. Cet équipement permettra de broyer également les sapins de Noël ramassés par les services techniques (plus de 300 cette année), de réduire ainsi le volume des déchets verts et de limiter les allers et retours en déchetterie. Elle s'orienterait vers un broyeur de la marque Saelen sur remorque (puissance 25 CV ; diamètre admissible jusqu'à 130 mm).

- **Bénéficiaire** : Commune de Gambais
- **Coût total de l'opération** : 18 142 € HT
- **Montant de l'aide (70 %)** : 5 000 €

M TEMOIN précise que la commune de Gambais est la commune la plus boisée du Parc en superficie. Le produit du broyage sera proposé aux habitants. Une mise à disposition de l'engin sera proposée aux communes voisines.

M SEIGNEUR propose que la subvention ne soit versée que lorsque les communes acceptent qu'il soit fait un usage intercommunal de l'engin.

M TEMOIN répond que cela dépend surtout du boisement des communes, parfois il est plus facile de louer le matériel.

M BENMUSSA demande alors si un bonus est envisageable pour les communes qui mutualisent ?

C'est à étudier.

M BERQUET demande si une aide est possible pour la mise aux normes de l'engin.

C'est également à étudier.

Adopté à l'unanimité

16. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte Développement Economique et Energie du 19 janvier 2022

Biennale mondiale de la reliure d'art

(Association artisanat d'art à Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Cette manifestation est prévue en septembre 2022. Thème du roman de la littérature française « **Le Lion** » de **Joseph Kessel**. Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la dotation d'une subvention de **500 €**.

Adopté à l'unanimité

Energie

Isolation gîte – Mme Kuyper - 54, rue de Cernay, Les Molières

Pose d'une couche de ouate de cellulose sur le plancher des combles en vue d'un futur aménagement. L'objectif à termes est d'aménager l'étage sous combles pour la location.

Subvention des Gîtes de France.

Devis total (isolation + plancher) : 7 287,10 € HT. Cout éligible : 1 611€ HT

- **Montant de l'aide (40%) : 644,40 €**

Adopté à l'unanimité

Isolation du groupe scolaire – Commune de Bonnelles

Isolation des bâtiments 3 et 4 de l'école maternelle et du hall de l'école élémentaire (suite de l'isolation des bâtiments communaux après les locaux professionnels et l'école. Programme des travaux établis en CEP il y a plusieurs années).

Devis total : 124 006,06 € HT. Subvention DETR (30%) : 37 202 €. Coût éligible, poste isolation : 42 900,81 € HT.

- **Montant de l'aide (70% - plafond) = 12 000 €**

Adopté à l'unanimité

17. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte Culture du 21 janvier 2022

« **Comme une création** » est une organisation intercommunale de spectacles en cours de création au Lieu ou dans les villages du Parc. Des contes sont envisagés dans les communes de Choisel et de Boullay-les-Troux, un spectacle de cirque est prévu à Dampierre en mai et juin 2022. Le Lieu se propose d'accompagner les communes dans la conception de leurs projets culturels.

- Subvention de 5 000 € à l'Association Les Fugaces/Le Lieu (contribution à la réalisation de 4 spectacles et au moins et 4 ateliers artistiques en amont dans les communes de Choisel, Boullay-les-Troux et Dampierre, sous réserve qu'une communication commune soit réalisée)

- Mise à disposition de la Maison de Fer pendant une semaine (sous réserve de la disponibilité du gîte) pour accueillir une compagnie en création, des ateliers artistiques et un spectacle.

Adopté à l'unanimité

Festival Ravel

En juin 2021, il avait été notifié une subvention de 5 000 € à l'association « Les Journées Ravel » en la fléchant vers l'organisation des représentations à destination du jeune public. Les actions pédagogiques en faveur des enfants des écoles et collèges autour de Montfort l'Amaury ont été :

- Spectacle "Chut, les enfants rêvent !"

Un spectacle par la Compagnie « Les archets à bâbord » donné le vendredi 1er octobre à 10h30 et 14h00 au CML de Montfort l'Amaury. Plus de 500 enfants des écoles publiques et privées de Montfort l'Amaury, Méré et des Mesnuls ont pu assister à ce spectacle, un conte féérique mêlant poésie, musique, chanson, théâtre et rêve.

- Ateliers-concerts avec Raphaël Jouan et Thibaut Reznicek, violoncelles

Organisés le vendredi 8 octobre au CML de Montfort, à 10h30 et 14h00, ce sont d'abord 3 classes des collèges de Montfort l'Amaury le matin puis 3 CM2 de l'école Notre-Dame du Bel-Air l'après-midi qui ont pu profiter de ces ateliers.

Ces actions ne représentent finalement un budget artistique que de 2295€. **Il est demandé au Comité syndical d'approuver l'ajustement de la subvention au réalisé et de verser à l'association Les Journées Ravel la somme de 2 295 €**

Adopté à l'unanimité

Points d'information

- Signature d'une convention avec le CD78 pour la mise à disposition de locaux à la Basse cour (Pavillon de la Brosse) anciennement occupés par la mission environnement.
- Visite du CIN avec Y LUBRANESKI et lancement de projets pédagogiques
- Visite de la Maison Jean Monnet avec J FOURNIER. Une convention cadre est envisagée.
- La DIEAT a sollicité le Parc pour une cartographie sur l'implantation des éoliennes. Un courrier a été adressé demandant à ce que le Parc soit associé et précisant que les PNR ne sont pas des territoires privilégiés pour ce type d'énergie renouvelable.
- F POULON rappelle que dans le cadre de la mission Mobili'terre un questionnaire a été mis en ligne et qu'il ne faut pas hésiter à le remplir.
- JL TEMOIN inique que seules 11 communes ont répondu au questionnaire sur la forêt. Il demande la mobilisation de tous les élus. Un rendez-vous est possible avec le chargé de mission : Timothée FOUCAUT.

Mme CABRIT clôt la séance et remercie les équipes du Parc et les vice-présidents pour leur travail.